

Chômage : Defeyt conteste l'analyse de Peeters

EMPLOI « Une baisse de 2,3 %, pas de 11,7 % », dit l'économiste

► 26 % des demandeurs d'emploi ne sont pas indemnisés.

► Ils ne sont pas intégrés dans les chiffres

de l'Onem, « une erreur sur le plan sociétal ».

► Philippe Defeyt démontre aussi que « la crise n'est pas finie ».

La forte baisse des chiffres du chômage se confirme. » Kris Peeters ne cachait pas sa satisfaction, jeudi dernier, en annonçant une diminution de près de 12 %, pour juin 2015 par rapport à juin 2014. « Cela constitue un puissant message d'espoir que nous laissons la crise derrière nous, dans les chiffres et dans la réalité », s'enthousiasmait le vice-Premier CD&V. Pas si vite, tempère Philippe Defeyt, économiste et président du CPAS de Namur (Écolo). Aux chiffres de l'Onem et du ministre, il oppose d'autres statistiques, qui noircissent le tableau. Décodage.

1 Ne pas confondre CCI et DEI. Les statistiques de l'Onem et du gouvernement portent sur les chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi (CCI). En clair, toutes les personnes bénéficiant d'une allocation versée par l'Onem. « Mais, d'un point de vue économique, social et sociétal, il faut s'intéresser à toutes les personnes qui ne sont pas sur le marché du travail, qui sont vraiment à la recherche d'un emploi, sans être

nécessairement indemnisés », insiste Philippe Defeyt. On entre alors dans la catégorie « demandeurs d'emploi inoccupés » (DEI), utilisée notamment par le Bureau du Plan. Nuance sémantique ? Absolument pas : en juin 2015, la Belgique recensait 410.084 chômeurs complets indemnisés, mais 554.324 demandeurs d'emploi inoccupés.

2 Plus d'un quart des demandeurs d'emploi ne sont pas indemnisés. La différence

entre les deux groupes de personnes à la recherche d'un job s'explique notamment par les mesures prises, ces dernières années, par les gouvernements fédéraux. Ainsi, l'allongement du stage d'insertion professionnelle (12 mois au lieu de 9) a eu mathématiquement pour effet d'augmenter le nombre de demandeurs d'emploi non indemnisés. Les « exclus du chômage » perdent également leur droit à l'allocation, tout en restant à la recherche d'un emploi, ils basculent donc dans les DEI. Troisième groupe : les personnes en « fin de droit ». Jusqu'à la fin 2014 n'étaient visés que les chômeurs sanctionnés. Dorénavant, tous les jeunes privés, au bout de trois ans, de leurs allocations d'insertion, sont aussi concernés, peu importe qu'ils aient ou non recherché activement du travail. L'effet de la décision du gouvernement Di Rupo est particulièrement spectaculaire. Au premier trimestre 2014, on comptait

encore près de 100.000 bénéficiaires d'allocations d'insertion. En juin 2015, ils ne sont plus que 58.636 !

Au final, ils sont aujourd'hui 144.240 à être inscrits comme demandeurs d'emploi mais à ne pas être pris en compte dans les statistiques de l'Onem. A noter que la part des DEI ne cesse d'augmenter : en 2008, 83,86 % des demandeurs d'emploi étaient indemnisés ; ils ne sont plus, aujourd'hui, que 73,98 % !

3 Une baisse de 2,3 %, au lieu de 11,7 %. Si l'on étudie l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi inoccupés, l'évolution est moins rose

que ne le présente Kris Peeters (lire le détail ci-contre). Ainsi, au niveau belge, la baisse enregistrée, entre juin 2014 et juin 2015, n'est plus de 11,7 % mais de 2,3 %. Un brin trompeuse, la communication gouvernementale ? « Non, je ne suis pas du tout en train de dire qu'il y a une volonté de tromper les gens, insiste Philippe Defeyt. Personne ne chipote les statistiques. L'Onem publie, et c'est légitime, les statistiques des personnes qu'il indemnise. Mais il ne nie pas, dans le même temps, que ces chiffres ne concernent pas tout le monde. » Et l'économiste de plaider pour que l'on n'oublie pas toutes celles et ceux qui cherchent à entrer sur le marché du travail mais ne sont pas indemnisés. « Sociétale-

ment, il faut s'occuper de tous. »

Au passage, le président du CPAS de Namur ajoute qu'un groupe, sans cesse croissant, de citoyens ne sont plus repris dans aucune statistique d'emploi. Et d'évoquer, pêle-mêle, des jeunes privés d'allocation d'insertion et d'aide du CPAS (parce que les revenus de leur parent ou de leur partenaire les en privent) et qui ne s'inscrivent plus comme demandeur d'emploi. « Ou encore les personnes que les CPAS n'inscrivent pas, parce qu'elles sont dans des situations difficiles, d'assuétude, de problèmes psychiatriques ou de santé mentale.

Sans oublier les personnes sans emploi que les CPAS envoient au Forem mais qu'on raie automatiquement des statistiques au bout de trois mois. »

4 « La crise n'est pas finie. » Philippe Defeyt conteste par ailleurs une autre affirmation de Kris Peeters, selon laquelle la crise est « derrière nous ». « Je ne nie pas que les chiffres sont en baisse. Mais il faut quand même relativiser l'évolution. Nous ne sommes pas encore revenus au niveau d'avant la crise. Gare, donc, à l'excès de triomphalisme. » Et de replonger dans les statistiques : au deuxième trimestre 2008, la Belgique comptait 479.060 demandeurs d'emploi inoccupés ; ils étaient 16,4 % de plus au deuxième trimestre de cette année. ■

VÉRONIQUE LAMQUIN

LES CHIFFRES**Des évolutions
similaires
pour toutes
les catégories**

Les différences d'évolution soulignées par Philippe Defeyt se marquent pour la quasi-totalité des catégories de demandeurs d'emploi et dans les trois Régions. En Wallonie, alors que Kris Peeters annonçait une baisse de 14,3 % du chômage en juin 2015 (par rapport à juin 2014), les statistiques des DEI ne diminuent que de 3 %. A Bruxelles, on passe d'une diminution annoncée de 12,4 % à une baisse de 7,1 %. A noter qu'en Flandre, si le nombre de CCI se réduit de 8,4 %, celui des DEI progresse de 0,8 %.

Si l'on analyse les tendances selon le genre, les conclusions sont semblables : la baisse concerne davantage les femmes que les hommes. Mais, ici aussi, les chiffres sont moins impressionnants pour les DEI. Ainsi, le chômage féminin indemnisé baisse de 12,9 % mais, si l'on ajoute les non-indemnisées, la diminution n'est plus que de 3,1 %.

Même chose pour ces messieurs : moins 10,7 % pour les CCI et moins 1,6 % pour les DEI.

Pour les moins de 25 ans, l'écart est encore plus cruel : moins 22,2 % annoncé pour les CCI, mais moins 5,7 % si l'on prend en compte les non-indemnisés.

V.L.A.